

Partenariat avec la
Bibliothèque départementale
du Loiret (BDL)



Respectez les documents
Veillez en prendre soin

c'est notre bien commun



Bibliothèque
GEORGE SAND

23ter, avenue A . Ponson du Terrail
45450 Donnery

02 38 57 00 91

Vous pouvez consulter le site de la mairie

mairie@donnery.fr

Que peut-on emprunter ?

Pour les adultes : 

des romans en tous genres
- des documentaires sur les loisirs,
l'histoire, les récits, les faits de
société ...

Notre Section jeunesse offre un grand
choix de romans, bandes dessinées,
contes, livres d'images, documentaires ...

Pour tous : à consulter sur place,
un fonds d'ouvrages de référence :
• Encyclopédies

Fonctionnement de la bibliothèque :

Il est exclusivement assuré par des
bénévoles.

La municipalité met à disposition les
locaux et en assure l'entretien. Elle
verse une subvention annuelle qui
permet :

- L'achat régulier de nouveaux
livres,
- L'équipement de fournitures.

Règlement et conditions de prêt

Année 2011 : L'inscription annuelle est
de 7 euros par foyer fiscal (adultes)
Gratuité pour les enfants, adolescents,
étudiants.

Durée : 3 semaines
Les ouvrages récents signalés par un
point rouge sont à lire plus rapidement

Adhésion :

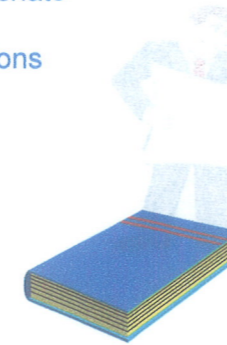
Se présenter à la bibliothèque, notre
équipe vous réservera un chaleureux
accueil en vous donnant plus
d'informations sur son fonctionnement.

Notre stock s'enrichit régulièrement
grâce au partenariat avec

❖ La Bibliothèque Départementale du
Loiret

❖ aux achats

❖ aux dons



Caution :

Un certain nombre d'ouvrages sont
empruntés à la « BDL ». Celle-ci nous
facture tout ouvrage non retourné ou
détérioré.

En conséquence, il sera demandé
dorénavant, lors de la première adhésion
puis à chaque renouvellement annuel **une
caution par famille de 20€.**

Cette caution sera débitée en cas de non
retour d'ouvrages empruntés, après
plusieurs relances écrites ou en cas de
détérioration irréparable d'ouvrages.

Ouverture au public :

En période scolaire :

Mercredi : 15h 30 - 17h30
Vendredi : 16h30 - 18h 30
Samedi : 11h - 12 h 00

Pendant les vacances scolaires une seule permanence le :

Vendredi : 16h30 - 18h30